

Fédération Française des Sports de Glace

LABELLISATION DES CLUBS

Olympiade 2022-2026





LABELLISATION DES CLUBS

OLYMPIADE 2022-2026

PRESENTATION DE LA LABELLISATION

Lancement de la nouvelle campagne de labellisation 2022/2026

Notre volonté est de mieux accompagner les clubs affiliés dans leur projet de développement en tenant compte de leurs contraintes territoriales

Pourquoi demander à être labellisé ?

Un club qui s'engage dans une démarche de labellisation montre sa volonté de :

- progresser dans son projet de développement,
- faire preuve de professionnalisme,
- mettre en avant une image de qualité.

La labellisation permet ainsi d'inscrire le club, acteur fondamental du développement local, dans une relation interactive avec la FFSG.

Qu'est-ce que le label « ECOLE FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE » ?

Le label « Ecole Française des Sports de Glace » est un label qui garantit la qualité de fonctionnement du club.

Le club doit montrer qu'il répond aux exigences réglementaires en tant qu'établissement d'activités physiques et sportives et aux exigences fédérales.

Comment être labellisé EFSG ?

- 1) Présenter un projet sportif
- 2) Remplir le formulaire de labellisation EFSG

Les critères de labellisation « ECOLE FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE » :

- 1) Obligations réglementaires
- 2) Equipements sportifs
- 3) Encadrement (bénévole et professionnel)
- 4) Implication et organisation du club
(accueil, communication, promotion, vie sportive, vie fédérale, partenariat)

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



LABELLISATION DES CLUBS

OLYMPIADE 2022-2026

Durée du label obtenu :

Ce label EFSG est obtenu pour une durée de 4 ans.

Que reçoit le club labellisé ?

Un kit communication du label obtenu avec un diplôme de labellisation, une signature électronique et une ou deux vestes d'entraînement à destination du ou des entraîneurs.

Comment obtenir un label complémentaire ?

Une fois le label EFSG validé, et dans le cadre d'une demande de label complémentaire, le club bénéficiera d'un accompagnement de son référent territorial.

Ainsi, à la lecture du projet sportif et du formulaire de labellisation EFSG, chaque référent territorial vous orientera vers le label correspondant à vos activités de terrain, afin de mettre en avant vos compétences.

Quels sont les labels complémentaires possibles ?

- ANIMATION
- DEVELOPPEMENT
- FORMATION DES JEUNES
- COMPETITION

Un club ne peut prétendre qu'à un seul label complémentaire par discipline.

Les labels complémentaires pourront être réévalués sur demande après 2 ans d'obtention.

Le label Haute performance pourra être décerné aux clubs affiliés identifiés dans le PPF validé par la Direction Technique Nationale.

Quel que soit le label attribué, le club pourra obtenir un badge :

- Sport Santé
- Sport Handicap
- Sport Mixité

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : ffsg@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62